

5294/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 08 février 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 08 février 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil modifiant certaines décisions et positions communes du Conseil
concernant des mesures restrictives afin d'y insérer des dispositions relatives à une
dérogation humanitaire**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes